

Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

## Enquête publique – permis d'environnement

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'en vertu du décret sur l'environnement, une enquête publique est ouverte relative à la demande de :

**L'ASBL YES WE CAT représentée par Mme Nathalie WILMET, dont le siège est situé rue Thier du Moulin 43 à 4530 VILLERS-LE-BOUILLET**

**En vue d'obtenir le permis d'environnement pour : EXPLOITATION D'UN REFUGE POUR CHATS ERRANTS ET ABANDONNES - Rue Thier du Moulin 43 et 44**

**Afin de réagir à la pandémie de Covid-19, le Gouvernement wallon a adopté le 18 mars 2020 un arrêté visant la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l'ensemble de la législation et réglementation wallonnes ou adoptés en vertu de celle-ci ; Un arrêté du 18 avril 2020 visant la prorogation de la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l'ensemble de la législation et réglementation wallonnes ou adoptés en vertu de celle-ci ; cette nouvelle période a pris cours le 17 avril 2020 et s'achèvera le 30 avril 2020 inclus ;**

**Les délais d'instructions des demandes de permis ont été, par conséquent, suspendus du 18 mars 2020 au 30 avril 2020 inclus ;**

**Le dossier pouvait être consulté initialement à l'Administration communale du 16 au 31 mars 2020**

**L'affichage découlant des délais de suspension de l'Arrêté du Gouvernement Wallon est prorogé et se déroulera du 20 mai au 2 juin 2020.**

**Lieu, date et heure de clôture de l'enquête :** Administration communale de Villers-le-Bouillet, rue des Marronniers 16, le mardi 2 juin 2020 à 9 h.

**Les observations écrites peuvent être adressées à l'Administration communale de Villers-le-Bouillet, rue des Marronniers 16.**

**Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture de l'enquête jusqu'à la date de clôture de l'enquête auprès du service Cadre de Vie de l'administration communale, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et le mercredi de 13h30 à 16h sur rendez-vous.**

Les personnes qui souhaitent consulter le dossier le mercredi de 16h à 20h doivent prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de notre éco-conseillère, Madame Charlier au 085/61.62.78.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans les délais mentionnés ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par Madame Charlier.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de Madame Charlier ou du fonctionnaire technique (Service public de Wallonie - Montagne Sainte-Walburge, 2 à 4000 Liège – 04/224.54.11).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

Villers-le-Bouillet, le 20 mai 2020

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Benoit VERMEIREN



François WAUTELET